

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 20 décembre 2018**

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 20 décembre 2018, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Etaient présents : M. Peigner, Mme Manceau (arrivée à 20 h 30), M. Brunet, Mme Thériau, M. Bellanger, Mme Planchenault, M. Pottier, Mmes Hiland, Marteau, M. Jarry, Mme Peltier, M. Travers, Mme Forêt-Vettier, M. Beunard et Mme Vilfeu.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie FORET-VETTIER

Ordre du jour

- ☞ Compte rendu des réunions des commissions travaux des 04 et 15 décembre 2018
- ☞ Redéploiement des locaux scolaires et périscolaires : avenants au marché de travaux
- ☞ Renouvellement ouverture de crédits
- ☞ Recensement de la population – Fixation de la rémunération des agents recenseurs
- ☞ Révision des tarifs de location de la salle de loisirs et de la salle du Verger
- ☞ Questions diverses

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 novembre 2018

Après la remarque d'un conseiller portant sur la demande de subvention DETR pour la démolition de la maison FOUQUET (dont le sujet est évoqué ci-après), le compte rendu est approuvé.

Puis, M. le Maire informe que, contrairement à ce qui a été annoncé lors de la dernière réunion et sur proposition de la commission des travaux lors de sa réunion du 04 décembre 2018, les demandes de subventions ont été modifiées du fait que :

- le devis remis pour la démolition éventuelle de la maison FOUQUET est nettement inférieur au coût annoncé (13 740 € TTC au lieu de 40 000 € TTC), ce qui ne justifie plus de déposer une demande de subvention
- la subvention du pacte régional pour la ruralité n'est pas cumulable avec la subvention du contrat de ruralité de Laval Agglomération
- la commune a obtenu de Laval Agglomération (contrat de ruralité) une subvention de financement à 40 % avec un plafond de subvention de 39 919 € pour les travaux à la salle de loisirs (information communiquée lors du bureau communautaire du 26 novembre 2018).

Aussi, compte tenu de ces éléments, la subvention DETR a été sollicitée pour les aménagements extérieurs des locaux scolaires et périscolaires (et non

pour l'éventuelle démolition de la maison Fouquet) . Les demandes de subvention déposées se présentent donc comme suit :

Aménagement des extérieurs locaux scolaires et périscolaires

Coût estimatif de 43 327,50 € HT décomposé comme suit :

• Aménagement des cours	14 711,50 € HT
• Construction d'un préau, type car port, à l'ALSH	20 000,00 € HT
• Jeu extérieur avec dalles amortissantes à l'ALSH	8 616,00 € HT

Plan de financement (sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées)

Subventions	
✖ DETR (30 %)	12 998,50 €
✖ Pacte Régional pour la ruralité (10 %)	4 332,75 €
(au titre de l'accompagnement des territoires en faveur de la construction ou de la rénovation des écoles)	
✖ Fonds de concours de Laval Agglomération	4 000,00 €
(quote-part des 20 000 € non consommés sur l'enveloppe 2016/2019)	
Autofinancement	21 996,50 €
TOTAUX	43 327,50 €

Travaux divers bâtiment et voirie

La demande de subvention du pacte régional a été faite sur un montant de 78 109,26 € (et non 103 059,50 € comme indiqué dans le dernier compte rendu : prise en compte du devis des travaux de démolition de la maison FOUQUET et suppression du remplacement des menuiseries de la salle des associations puisque les travaux sont réalisés). Les travaux se décomposent donc comme suit :

Nature des travaux	Montant	HT ou TTC (*)
Démolition de la maison FOUQUET	13 740,00	TTC
Aire de jeux au complexe sportif (rénovation et modernisation)	20 000,00	HT
Place Jeanne d'Arc – Réfection du sol	11 000,00	HT
Cimetière – Réfection des allées pour amélioration de l'accessibilité et simplification de l'entretien	13 000,00	HT
Remplacement portes – Maison 14 Rue des Lauriers	1 937,00	TTC
Ouverture fenêtre Multiservices	12 000,00	TTC
Moteur de volée – Cloches de l'église	4 233,76	HT
Vasistas – Classe CM	2 198,50	HT
	78 109,26	

(*) selon l'éligibilité ou non au FCTVA

Plan de financement

Subventions	
✱ Pacte Régional pour la ruralité (10 %) (au titre du fonds régional de développement des communes)	7 810,92
✱ Fonds de concours de Laval Agglomération (quote-part des 20 000 € non consommés sur la période)	16 000,00
Autofinancement	20 298,34
Emprunt	34 000,00
TOTAUX	78 109,26

Les travaux devront être réalisés dans un délai de 3 ans

Travaux salle de loisirs

Comme annoncé lors de la dernière réunion, une demande de subvention DETR sera déposée fin 2019 pour une réalisation de travaux en 2020. Néanmoins, certains d'entre eux devront être programmés dès 2019 :

- remplacement chaudière : en cours
- extraction d'air cuisine collective
- travaux acoustiques (panneaux absorbants)
- pose de feuilles de goudron au niveau de la toiture pour éviter infiltrations (avant de procéder à la réfection totale de la toiture).

COMPTE RENDU DES REUNIONS DE LA COMMISSION DES TRAVAUX des 04 et 15 décembre 2018
--

Fonds de concours de Laval Agglo

Le solde des crédits alloués sur la période 2016/2019, soit 20 000 €, sera inscrit au BP 2019 (cf. décomposition des demandes de subventions ci-dessus). Dès 2020, une nouvelle enveloppe, vraisemblablement de 50 000 €, sera accordée à la commune pour la période 2020-2023

Zone locative du Verger

Le problème d'inondations, à répétition, du garage donnant rue de Venage est réglé, les employés communaux ayant colmaté les fourreaux télécom desservant ce logement. Il sera demandé à Méduane Habitat de le faire également au niveau des autres regards de la zone locative.

Travaux réfection eaux pluviales

Comparaison des offres reçues

Lieu d'intervention	Travaux à réaliser	Offre HT Entreprise SALMON	Offre HT Entreprise ELM	Observations
L'Echo des Bois	Curage fossé	640,00 €	600,00 €	
Cacouault	Curage fossé	640,00 €	600,00 €	
Le Pont au Chat	Curage fossé Hydrocurage	640,00 € 440,00 €	Pas de devis (propose passage caméra)	Hydrocurage prévu en janvier 2019, après quoi, il sera statué sur la nécessité ou non d'effectuer le curage de fossé
La Jarrière	Busage Ø 500	9 970,00 €	14 886,00 €	Etude plus approfondie de l'entreprise ELB qui prévoit le remplacement d'un busage existant de Ø 300 par une Ø 500, ce qui explique la différence de prix
Passage Ecole (travaux à réaliser dans propriété DURAND)	Curage ruisseau Enrochement	850,00 € 1 110,00 €	2 575,00 €	
	Pose d'un regard	Attente devis	Attente devis	

Pour les 2 derniers points, les élus minoritaires :

- font part de leur désaccord, considérant que le sujet n'est pas pris en compte dans le cadre d'une approche globale (sur la base d'un état des lieux précis des zones inondées, des zones à risques et des zones en vigilance), que les interventions dans le domaine privé doivent s'étudier sur la base de critères précis et sans être au détriment du domaine public communal où des besoins subsistent.
- remettent à chaque conseiller un document reprenant l'historique de chaque dossier, en étant le plus exhaustif possible sur l'état des lieux des secteurs concernés par les inondations et faisant part de leur point de vue et des méthodes de gestion qu'ils souhaiteraient mettre en place.

M. le Maire leur répond que dans les 2 cas, la Municipalité recherche des compromis, en accord avec les riverains, pour limiter les coûts. Dans l'immédiat, il est décidé de surseoir à ces travaux et d'en rediscuter en commission des travaux. Aucun de ces travaux ne sera engagé avec le vote du budget primitif de 2019.

Lotissement du Coudray

Le maître d'œuvre, Atelier du Marais, actualise le coût des travaux de 2^{ème} phase de la 1^{ère} tranche en proposant des adaptations du cahier des charges pour réduire les coûts.

Comme évoqué lors de la réunion du 18 octobre 2018, un modificatif de permis d'aménager devra être déposé tant au niveau du parcellaire (de la 1^{ère} tranche en lien avec les logements Mayenne Habitat et de la 2^{ème} tranche) que du règlement et ce, avant d'engager les travaux de viabilisation de la 2^{ème} tranche.

Multiservices – Création d'une ouverture à l'étage

Lors de la signature de l'avenant au bail, la Municipalité s'est engagée à installer à l'étage des garde-corps et à créer une ouverture en pignon du bâtiment.

Le coût de l'installation de cette fenêtre est de 2 827,43 € TTC dont 1 761,60 € TTC en maçonnerie, 474,47 € TTC en menuiserie PVC et 542,08 € TTC en reprise de placage et de peinture.

Travaux d'élagage

Des devis seront sollicités auprès d'autres entreprises pour l'abattage du chêne (à l'entrée du petit bois, en limite du lotissement des Vallées) et l'élagage de la haie longeant le terrain de football, rue des Silènes (y compris devant le 2^{ème} terrain).

La décision d'abattage ou non de la haie le long de la voie d'accès à la salle de loisirs sera examinée en commission travaux (le but étant de créer des places de stationnement pour les parents qui déposent leur(s) enfant (s) à l'accueil de loisirs).

Chemin de la Cupérie

S. BRUNET informe qu'il est intervenu une nouvelle fois auprès d'ENEDIS pour lui demander de procéder à la réfection du chemin consécutivement aux travaux de reprise du réseau HTA (travaux réalisés par SANTERNE). Il est signalé que le chemin de la Jarrière, où des travaux similaires ont été réalisés, est également en très mauvais état.

Rétrocession bande de terrain à l'entrée du 1 Bis, La Marandais

Les conditions de rétrocession sont à vérifier auprès du Département. Néanmoins, la Municipalité informe d'ores et déjà que la vente est conditionnée par l'acceptation de M. et Mme LARDEUX d'acheter également une bande de terrain en continuité de celle que les propriétaires du 1 Bis, La Marandais, souhaitent acheter (et ce, pour faciliter les problèmes d'évacuation d'eaux pluviales)

Chemin du Coudray

Indépendamment de la dangerosité des bas-côtés, il est signalé la présence de nombreux « nids de poule ».

Point sur les travaux dans les chemins en 2018

X. POTTIER informe que tout le programme voirie 2018, tel qu'il a été présenté lors de la réunion du 28 juin 2018, a été réalisé tout en précisant que le tonnage a été réduit au niveau de certains chemins, ce qui a permis de réaliser les trottoirs Rue Joseph Peigner.

REDEPLOIEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Sachant qu'il n'a pas été émis de réserves lors de la réception des travaux du lot 6 « Peintures-Sols souples », le conseil municipal refuse de prendre en charge le supplément de 701,44 € HT (soit 841,73 € TTC), décomposé comme suit :

- suppression de la toile de l'accueil de loisirs,
- enduisage des 2 poteaux béton de l'accueil de loisirs,
- reprise de peinture des 15 huisseries suite au passage des commissions sécurité et accessibilité.

Quant à l'entreprise MONNIER, le marché sera diminué de 1 523,76 € HT (soit 1 828,51 € TTC) du fait que les coffres pour habiller les siphons et les urinoirs n'ont pas été réalisés.

Contact sera pris prochainement avec le maître d'œuvre pour évoquer les travaux de reprise d'enrobés de la cour de l'ALSH (travaux non satisfaisants) et définir les pénalités à appliquer aux entreprises.

RENOUVELLEMENT OUVERTURE DE CREDITS

Le Conseil Municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie, auprès du Crédit Agricole, pour une durée d'un an, à compter du 24 janvier 2019, aux conditions ci-après :

- Montant : 100 000 €,
- Durée : 12 mois
- Taux variable : EURIBOR 3 mois, moyenné (index variable) de novembre +1,3 % (contre 1,4 % en 2018),
- Commission d'engagement : 0,30 % l'an (contre 0,40 % l'an dernier) soit 300 € avec prélèvement dès la signature du contrat.

A ce jour, la commune a débloqué 30 000 € au 15 octobre 2018 (avec l'espoir de pouvoir les rembourser mi-2019)

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019

Un recensement de la population aura lieu sur la commune du 17 janvier 2019 au 16 février 2019 (le dernier remontant à 2004). Comme la dernière fois, la commune sera divisée en 2 districts, ce qui nécessite le recrutement de 2 agents recenseurs (à ce jour, elle n'en dispose d'un seul et ce, malgré les annonces publiées sur le site internet et les affiches apposées dans les commerces).

L'INSEE demande de limiter le recensement papier et incite la population à se faire recenser par internet à l'aide de codes personnels qui seront remis par les agents recenseurs.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE RECRUTER 2 agents recenseurs,
- DE REMUNERER les agents recenseurs au prorata du nombre d'imprimés et ARRETE la tarification comme suit :
 - * Séances de formation (2 X 4 h) + tournée de reconnaissance (2 h) soit 10 h rémunérées au 1^{er} échelon de l'échelle 3 de la fonction publique,
 - * par feuille de logement : 1,02 €
 - * par bulletin individuel : 1,45 €
- DE PRENDRE EN CHARGE les frais de déplacements de 2 agents sur présentation d'un état détaillé des déplacements effectués.

REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE LOISIRS ET DE LA SALLE DU VERGER au 1^{er} janvier 2019

Le Conseil Municipal décide de majorer de 2 % environ les tarifs des locations des salles (arrondi à l'entier le plus proche) au 1^{er} janvier 2019 et fixe les tarifs comme suit :

SALLE DE LOISIRS

Manifestations	Commune		Hors commune	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Vin d'honneur	126	164	164	185
Location Jour Spectacle sans repas 9 H 00 – 19 H 00	212	270	270	316
Location Soirée 14 H 00 – 02 H 00	246	304	304	362
Location Journée Complète St Sylvestre 9 H 00 – 02 H 00	316	398	398	468
Location 2 jours 9 H 00 le 1 ^{er} jour jusqu'à 19 H 00 le 2 ^{ème} jour	446	551	551	632
Réunion	106	126	126	154

A ces tarifs, un supplément de 40 € pour les habitants de Montigné et de 50 € pour les personnes extérieures à la commune est sollicité pour une utilisation dès le vendredi après-midi (décision du 06/01/2011)

- Versement d'un acompte lors de la signature du contrat de location (76 € pour les locations supérieures à 155 € et 46 € pour les autres locations),
- Location sono : 54 €
- Remise de 2 chèques de caution : 385 € (locaux) et 100 € (ménage)
- Remise de 40 % accordée aux associations de la commune (1^{ère} location de l'année gratuite pour chacune des écoles).

• Tarifs « été » applicables du 15 avril au 14 octobre et « hiver » du 15 octobre au 14 avril.

SALLE DU VERGER

	Eté	Hiver
Vin d'honneur – Réunion	68	90
Repas – Soirée	126	164
Week-End	233	292

- Locations gratuites pour les associations communales,
- Pas de distinction entre les personnes de Montigné et les personnes extérieures à la commune,
- Pour les locations à des particuliers, demande d'acompte lors de la signature du contrat : 76 € pour les locations supérieures à 155 €, 46 € pour les autres,
- Etablissement de 2 chèques de caution lors de la remise des clés : 250 € (locaux) + 60 € (ménage).

FIXATION DU MONTANT DES SUBVENTIONS POUR LE FINANCEMENT DES CLASSES DE DECOUVERTE ET DES SORTIES PEDAGOGIQUES DE L'ANNEE 2019

Comme les années précédentes et au vu des crédits non utilisés, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la dotation par élève et de maintenir à 3 000 € le plafond de reliquat de subvention à reporter sur l'année suivante.

Les modalités d'attribution des aides pour les financements des classes découverte et des sorties pédagogiques des écoles sont donc arrêtées comme suit :

- maintien de la dotation de 2019 à 26,50 € par élève (sans changement depuis 2015),
- attribution de crédits sur présentation d'un budget prévisionnel et dans la limite de 25 % du coût du projet,
- plafond maximum susceptible d'être accordé en 2019 à chacune des écoles :

✖ Ecole publique : 5 040,50 € correspondant à 2 040,50 € au titre de la dotation 2019 (77 élèves) + reliquat de 3 000 € de 2018,

✖ Ecole Privée : 3 521,77 € correspondant à 1 855,00 € au titre de la dotation 2019 (70 élèves de Montigné sur les 74 inscrits) + reliquat de 1 666,77 € de 2018

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide d'accorder à la coopérative scolaire une subvention globale de 2 018,50 € décomposée comme suit :

✖ 1 636 € pour l'envoi des 26 élèves de GS, CP et CE1 de l'école publique, en classe nature, au centre PEP de Torcé-Viviers en Charnie (53), du mardi 21 mai au vendredi 24 mai 2019 (coût estimatif de 6 544,00 €),

✖ 382,50 € pour la sortie des 48 élèves de maternelle (PS et MS) et de cycle 3 (CE2 et CM) au zoo de La Flèche le 17 mai 2018 (coût de la sortie : 1 530 €).

HAMEAU DE VENAGE/PAILLARDIERE – DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Sachant d'une part, qu'il n'a pas été inscrit de crédits en opérations de stocks lors du vote du BP et, d'autre part, qu'il reste une parcelle à vendre, le Conseil Municipal vote les décisions modificatives ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
<u>Dépenses</u>	Néant	
<u>Recettes</u>		
7015 – Ventes de terrains aménagés		-15 514,07
7133-042 – Variation stocks Année en cours		15 514,07
TOTAL DECISION MODIFICATIVE	0,00	0,00
Pour mémoire – BP 2018	67 687,41	67 687,41
TOTAL	67 687,41	67 687,41
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
<u>Dépenses</u>	15 514,07	
3355/040 – Travaux – Stocks Année en cours		
<u>Recettes</u>		
1641 - Emprunt		15 514,07
TOTAL DECISION MODIFICATIVE	15 514,07	15 514,07
Pour mémoire – BP 2017	47 687,41	47 687,41
TOTAL	63 201,48	63 201,48

COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC MAYENNE HABITAT du 18 décembre 2018**Construction de 3 logements dans le Nouveau Quartier – Chemin du Coudray**

La consultation de maîtrise d'œuvre vient d'être lancée et le dépôt des permis de construire pourrait avoir lieu en septembre-octobre 2019. Le prix d'achat de chaque parcelle par Mayenne Habitat est de 11 250 € (30 € X 375 M²).

Ces 3 logements sont inscrits au programme « aides à la pierre » de 2019, ce qui permettra à Mayenne Habitat de percevoir des aides de l'Etat.

Constructions sur la propriété FOUQUET

Le nombre de logements à construire est lié à la conservation ou non du bâti existant :

	Conservation du bâti existant	Démolition de la maison et reconstruction
Nombre de logements	9 (6+ 2 T3 et 1 T4)	12 (2 X6)
Participation Mayenne Habitat	11 250 € par logement (sous réserve pour les 3 logements en réhabilitation) soit 101 250 € (incertitude sur 3 logements)	11 250 € par logement soit 135 000 €
Coût de la démolition		13 740 € TTC

Le coût estimé des 3 logements en réhabilitation est de 250 000 € (avec le risque d'éventuels suppléments en cours de chantier).

S'il y a démolition, elle sera vraisemblablement à la charge de la commune du fait qu'elle est susceptible de bénéficier de subventions (pacte régional pour la ruralité et fonds de concours de Laval Agglo). Mayenne Habitat pourrait également verser une participation.

Le conseil Municipal est très partagé quant à la démolition ou non du bâtiment. Certains élus considèrent qu'il y a peu de patrimoine sur la commune et qu'il est nécessaire de le conserver, même s'il ne présente pas un caractère architectural particulier. D'autres sont favorables à la démolition : construction de 3 logements supplémentaires, plus fonctionnels et mieux adaptés pour personnes âgées, mise en valeur du site de la Forge. Tous les élus reconnaissent qu'au regard du prix d'achat de la propriété (209 054 €), la décision ne peut être prise sans avoir des éléments plus précis quant aux différents projets d'aménagements possibles.

Aussi, après discussion, le Conseil Municipal :

- DEMANDE au maître d'œuvre, par le biais de Mayenne Habitat, d'étudier les 2 projets : conservation et démolition du bâti existant,
- SOUHAITE que le périmètre de l'étude intègre le verger (environ 500 M² qui ne seront pas valorisés dans l'étude) et la Forge, étant entendu que le projet ne portera que sur l'emprise des nouvelles constructions ou réhabilitations,
- SE PRONONCERA sur la démolition ou non du bâtiment au vu des esquisses qui lui seront présentées.

7 logements sont inscrits au programme « aides à la pierre » de 2020. En fonction du nombre de logements retenus et du calendrier d'avancement des projets, la commune pourra être amenée à solliciter une modification de la programmation (possible si sous-réalisations sur d'autres programmes).

Les élus de la minorité proposent une consultation des habitants qui est rejetée.

RAPPORT D'ACTIVITES TERRITOIRE D'ENERGIE 53

Le rapport annuel de 2017 de Territoire d'Energie 53 est consultable en Mairie ou téléchargeable sur son site internet (<https://www.territoire-energie53.fr/actualites/publications/65-rapport-d-activites.html>)

AFFAIRE LANDRE

M. le Maire informe que la CPAM de Loire Atlantique, agissant pour le compte de la CPAM de la Mayenne, s'associe à la requête de M. LANDRE (cf. compte rendu du 28 juin 2018).

A ce titre, elle demande :

- que la commune soit déclarée responsable de l'accident,
- qu'il soit sursis à statuer sur sa créance dans l'attente du rapport de l'expert médical

Dans son mémoire de réponse, Me L'HELIAS, avocat désigné par GROUPAMA, compagnie d'assurances de la commune, stipule que :

- le grillage installé en partie sud-est du terrain de pétanque n'a pas pour fonction d'empêcher les gens de tomber du talus mais uniquement d'empêcher les boules de pétanque d'être lancées sur les voitures se trouvant sur le parking en contre-bas,
- les piétons n'ont pas vocation à emprunter ce talus pour rejoindre la partie basse du parking depuis le terrain de pétanque. Quant à l'accès au terrain de pétanque, il nécessite soit d'enjamber une bordure et un petit talus herbé, soit d'emprunter un petit escalier en bois gravillonné,
- les lieux n'ont aucunement été modifiés depuis cet accident (contrairement aux dires de la partie adverse),
- l'éclairage public était éteint conformément à l'arrêté du Maire en date du 07 décembre 2011 prescrivant un arrêt de l'éclairage public en juin, juillet et août de chaque année.

Il met en exergue plusieurs jurisprudences et fait état de l'usage anormal des lieux par la victime. Il demande également à connaître l'endroit où était garé le véhicule avec lequel il s'est rendu à la salle des Fêtes.

RECRUTEMENT AU SECRETARIAT DE MAIRIE

La date limite de dépôt de candidatures pour le poste de secrétaire de mairie est fixée au 26 décembre 2018. Les entretiens auront lieu début janvier (avec l'assistance du centre de gestion). A ce jour, 5 personnes ont postulé.

POPULATION LEGALE AU 1^{er} janvier 2019

Celle-ci, déterminée à partir des données arrêtées par l'INSEE au 1^{er} janvier 2016, est fixée à 1293 habitants (1255 habitants en population municipale + 38 habitants en population comptée à part). Au 1^{er} janvier 2018, elle était de 1 292 habitants (1253 + 39)

FESTIVAL DES NUITS DE LA MAYENNE

La commune de L'Huisserie s'étant retirée, un spectacle aura lieu à Montigné, sur le site des Prés (ancienne usine à colle, Route de L'Huisserie) le vendredi 02 août 2018. Il s'agira d'une représentation de « Le Double », adaptation du roman de Dostoïevski. 6 comédiens et 1 pianiste seront sur scène. Une rencontre avec le propriétaire est prévue en janvier pour l'organisation de cette manifestation.

TELETHON

Une somme de 2 922,85 € a été collectée sur Montigné et remise aux responsables du téléthon (210,00 € de vente de roses, 224,00 € de vente de billets de tombola par les membres de la section Patchwork et 2 488,85 € de recettes au niveau de la course relais de 24 h). Félicitations aux 6 participants de la course et remerciements à tous les bénévoles (cyclos, comité des fêtes) et aux nombreux participants.

FETE DU JEU

Elle se déroulera le 30 mars 2019. Elle sera animée par l'association Payasso Loco sur le thème « La taverne des pirates »

CONCOURS DE MISS MADEMOISELLE MAYENNE

A l'initiative de Miss Mademoiselle Pays de Loire 2018 (domiciliée en notre commune), l'organisation du concours « Miss Mademoiselle Mayenne » de 2019 se déroulera à Montigné le dimanche 21 avril 2019, à la salle des Fêtes (10 à 12 jeunes filles y sont déjà inscrites). Compte tenu du caractère exceptionnel de la manifestation, le conseil municipal accorde la gratuité de la salle et accepte de mettre à disposition la salle du Verger (pour les répétitions du spectacle) sous réserve de ne pas perturber les activités en place.

CEREMONIE DES VŒUX du 11 janvier 2019

Comme tous les ans, des invitations seront adressées aux présidents d'associations, nouveaux habitants Alexis CADOT, directeur de l'école de musique de L'Huisserie, se propose (avec quelques membres de son orchestre) de faire un mini-concert de 15 à 20 minutes en début de séance. Louise GRANGE, Miss Mademoiselle Pays de Loire, sera également conviée à cette manifestation.

BOUCLES DE LA MAYENNE

Passage des boucles de la Mayenne par Montigné le dimanche 09 juin 2018

COMICE AGRICOLE

Il se déroulera à Montigné, le samedi 08 juin 2018 (le lieu reste à définir)

QUESTIONS DIVERSES

Soirée de Noël : pour rappel, elle aura lieu demain soir, à partir de 19 h, au complexe sportif

Cabinet Médical : le Dr TRIAN a informé qu'il transférerait son cabinet médical, à compter de mi-janvier, à Laval, 101 Rue des Français Libres. Il garde ses patients de Montigné et consultera sur rendez-vous les lundis, mardis et mercredis matins. Souhaitant vendre le local qu'il occupe actuellement, la commune va devoir procéder au déplacement du défibrillateur, tout en le maintenant à proximité des commerces.

Les élus de la minorité proposent qu'une formation à l'utilisation des défibrillateurs soit dispensée à minima à l'équipe municipale.

Ordures Ménagères : il est constaté le dépôt d'ordures ménagères, en dehors des bacs, sur certains points de collecte, notamment près de la Villatte. Il en sera fait état dans le prochain bulletin (communication des sanctions applicables).

DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 17 janvier 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,